
**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ PLÉNIER
DU CONSEIL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE
3 JUILLET 2018 A 16 H 30, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Président	Philip A. Cutler
Mairesse	Christina Smith
Conseillers	Anitra Bostock Marina Brzeski Mary Gallery Cynthia Lulham Conrad Peart Jeff J. Shamie
Absent	Kathleen Kez

NOTE AU LECTEUR :

Les commentaires et opinions et tout point de vue consensuel exprimés aux présentes sont ceux des participants, en leur capacité individuelle. De ce fait, ils ne lient pas la Ville ou son administration.

La Ville et son administration ne sont liées que par les décisions que le Conseil municipal autorise dans le cadre d'une assemblée publique au moyen d'une résolution ou d'un règlement.

Administration	Jocelyne Dragon, Directrice des Ressources Humaines (Remplace Benoit Hurtubise, en raison d'une urgence personnelle) Martin St-Jean, Directeur des Services juridiques et Greffier
----------------	--

Secrétaire de séance	Andrew Brownstein
----------------------	-------------------

POINTS À DISCUTER ET MESURES À PRENDRE

MESURES D'URGENCE — VAGUE DE CHALEUR

M. Greg McBain, directeur, Sécurité publique, se joint à la réunion à 16 h 30.

La vague de chaleur qui a commencé le 29 juin est censée prendre fin le 5 juillet. L'intensité de cette vague de chaleur a entraîné un changement pour la Ville, qui est passée du mode alerte au mode intervention, car il s'agit d'une situation d'urgence en raison des risques d'épuisement par la chaleur et de coup de chaleur.

Par conséquent, jusqu'au 5 juillet ou par la suite si la vague de chaleur se poursuit, les heures d'ouverture de la piscine et du CLW ont été prolongées. La piscine sera ouverte de 7 h à 22 h, et le CLW, de 7 h à 23 h. De plus, l'heure de fermeture de l'aire de jeux d'eau a été repoussée à 23 h. La Bibliothèque et le Victoria Hall seront également ouverts à titre d'aires de rafraîchissement pendant la durée de la vague de chaleur.

Les membres du Comité plénier du Conseil discutent de la possibilité de ne pas percevoir les droits d'entrée à la piscine pendant la durée de la vague de chaleur, comme l'ont fait

d'autres municipalités avoisinantes pour leurs piscines. L'objectif général de la Ville est d'assurer aux résidents l'accès à la piscine, mais, dans l'éventualité d'une vague de chaleur d'une intensité telle qu'elle constitue une situation d'urgence, la priorité de la Ville est d'autoriser les activités à la piscine de façon à permettre à chaque personne qui ressent le besoin de se rafraîchir de le faire, même sur une brève période, car une courte baignade peut grandement contribuer à réduire le risque d'épuisement par la chaleur et de coup de chaleur.

- **Il est convenu** que les heures d'ouverture prolongées de la piscine et du CLW seront maintenues pendant la durée de la vague de chaleur, qui est censée prendre fin le 5 juillet. Pendant cette période, les droits d'entrée à la piscine ne seront pas perçus, les bains pour adultes seulement seront annulés, ne conservant qu'un couloir de nage dans la piscine lorsque cela est possible, et jusqu'à 100 baigneurs de plus seront admis à la piscine pendant les heures habituellement réservées uniquement à l'équipe de natation et aux leçons de natation.
- **Il est convenu** que la Ville publiera sur son site Web les heures d'ouverture prolongées de la piscine, du CLW et de l'aire de jeux d'eau, ainsi que celles de la Bibliothèque et de Victoria Hall à titre d'aires de rafraîchissement. Dans la même publication, la Ville enjoindra aux résidents de prendre les précautions appropriées pour éviter l'épuisement par la chaleur et les coups de chaleur. La Ville publiera également un document de communication similaire dans tous les immeubles d'habitation, principalement à l'intention des personnes âgées, informant les résidents des services susmentionnés offerts par la Ville et décrivant les mesures à prendre pour éviter l'épuisement par la chaleur et les coups de chaleur.

Le directeur McBain quitte la réunion à 16 h 58.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

RÉSULTATS FINANCIERS DE 2018, AU 31 MAI 2018

M^{me} Julie Mandeville, directrice des Finances, se joint à la réunion à 17 h 21.

La directrice Mandeville présente les « Résultats financiers de 2018, au 31 mai 2018 » et met en lumière certains éléments.

Les droits sur les mutations perçus au 31 mai 2018 ne constituent que 25 % du montant prévu au budget pour 2018, mais il est tout de même trop tôt pour prédire efficacement le revenu total qui sera perçu en tant que droits sur les mutations.

Le montant des amendes correspond à celui qui a été perçu au 31 mai 2017.

Étant donné que la majorité de l'intérêt s'appliquant aux investissements de la Ville est dû à l'été, seulement 11 % du budget à cet égard pour 2018 ont été perçus au 31 mai.

Les « autres revenus » de la Ville se sont accrus, plus précisément en raison d'un paiement de 50 000 \$ reçu dans le cadre d'un règlement avec un assureur et d'un montant de 90 000 \$ provenant de la vente d'équipement.

Finalement, les revenus et dépenses sont conformes aux attentes, bien qu'il soit trop tôt pour conclure avec certitude que la Ville terminera l'exercice dans les limites de son budget; il semble toutefois que ce sera le cas, à moins de circonstances imprévues.

- **Il est convenu** que les « Résultats financiers de 2018, au 31 mai 2018 » seront publiés sur le site Web de la Ville, accompagnés d'une introduction explicative rédigée par l'administration.

CALENDRIER DES VENTES D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES POUR 2018

En 2017 et/ou 2018, 65 propriétaires n'ont pas payé de taxes, pour un montant total de 1,8 M\$.

Les immeubles pour lesquels les taxes sont restées impayées en 2017 peuvent être vendus conformément à la procédure décrite dans la *Loi sur les cités et villes*. Le 19 juin, la Ville a fait parvenir une lettre à tous les propriétaires qui n'ont pas payé les taxes sur leur immeuble en 2017, leur rappelant le montant impayé et les informant de la procédure relative à la vente potentielle de leur immeuble. Dans le cadre de la séance ordinaire du 6 août, les membres du Conseil adopteront prospectivement une résolution ordonnant au greffier de vendre les immeubles pour lesquels les taxes sont toujours impayées, et une autre lettre sera envoyée aux propriétaires de ces immeubles la même semaine. Un premier avis sera publié dans *Le Devoir* et dans *The Montreal Gazette*, afin d'attirer le plus grand nombre possible d'acheteurs potentiels, dans les 30 jours de l'adoption de la résolution mentionnée ci-dessus, prospectivement le 18 août. Le deuxième avis sera publié le 8 septembre dans *Le Devoir* et dans *The Montreal Gazette*, et la vente, qui doit avoir lieu au moins 15 jours après la date du deuxième avis, aura lieu le 25 septembre.

Cette procédure représente la seule façon pratique pour la Ville d'obtenir les revenus fiscaux devant être perçus auprès des propriétaires en défaut de paiement de taxes de leur immeuble; les pénalités financières et l'intérêt imputé sont modestes, assez pour que les propriétaires considèrent qu'il s'agit d'un coût juste pour le financement de ce qui est, en fait, un prêt de la Ville. Par conséquent, la Ville doit procéder à la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes sur une base annuelle.

Le directeur Mandeville quitte la réunion à 17 h 50.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

COMITÉ DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

M. Tom Flies, directeur du service d'Aménagement urbain, se joint à la réunion à 18 h 45.

L'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que « Le conseil d'une municipalité peut, par règlement [...] attribuer [au CCU] des pouvoirs d'étude et de recommandation en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction ». Par conséquent, le directeur Flies recommande au Conseil de modifier le Règlement 1320, « Règlement visant à constituer un Comité consultatif d'urbanisme » afin de conférer ces pouvoirs au CCU. Plus particulièrement, le directeur Flies recommande ce qui suit :

La Ville doit modifier le Règlement 1320 de manière à accroître le nombre des membres réguliers et des membres suppléants, qui sont actuellement au nombre de cinq et de quatre, respectivement, étant donné la recommandation de la nomination de trois urbanistes au CCU pour que ce comité puisse remplir ce nouveau mandat prospectif.

Le CCU doit adopter ses propres règles de régie interne, tel que le prévoit l'article 13 du Règlement 1320, afin d'établir la distinction des responsabilités des trois sous-comités prospectifs du CCU, c'est-à-dire les sous-comités de l'examen architectural, de l'aménagement et du conseil local du patrimoine. Le Comité de l'aménagement urbain préparera une ébauche à des fins d'examen et d'approbation par le CCU.

Un urbaniste sera nommé à titre de président suppléant du CCU. Cet urbaniste sera alors en mesure de présider les réunions des sous-comités lorsque son expertise est nécessaire aux débats.

Une réunion d'orientation sera organisée pour les candidats potentiels aux postes d'urbanistes afin de confirmer leur intérêt à travailler à la révision globale des règlements sur l'aménagement urbain et sur le programme d'aménagement.

Par la suite, les réunions du sous-comité de l'aménagement auront lieu deux fois par mois et dureront trois ou quatre heures, afin de fournir à M. Nicolas Gagnon, Urbanisme – Gestionnaire de projet, de l'orientation continue pour l'examen des règlements sur l'aménagement urbain et du programme d'aménagement.

- **Il est convenu** que la Ville affichera de nouveau les postes d'urbanistes afin d'attirer le plus grand nombre possible de candidats, en précisant que les candidats doivent être membres de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Le directeur Flies quitte la réunion à 19 h.

ÉTAT DE L'ÉTANG DU PARC KING-GEORGE — RAPPORT D'ÉTAPE

M^{me} Elisa Gaetano, directrice du service de l'ingénierie, se joint à la réunion à 19 h.

L'eau de l'étang du parc King-George fuit, ce qui commence à endommager l'infrastructure environnante.

L'étang doit donc être réparé, ou être réparé et optimisé, c'est-à-dire en y incluant d'un système de recirculation de l'eau, ou encore faire l'objet d'une réfection complète avec une superficie repensée et un nouveau concept. La directrice Gaetano recommande la

réparation et l'optimisation de l'étang, car, bien que cette solution soit plus onéreuse qu'une simple réparation, les coûts d'exploitation qui en résulteront seront moindres.

Idéalement, le contrat prospectif pour ce projet sera octroyé cet automne, et les travaux seront effectués au printemps 2019.

- **Il est convenu** que la Ville fermera temporairement l'étang du parc King-George afin d'éviter des dommages à l'infrastructure environnante.
- **Il est convenu** que la Ville effectuera un appel d'offres pour la réparation et l'optimisation de l'étang.

PARC CANIN — MISE À JOUR

La Ville a accordé au Groupe Solroc le mandat de vérifier la présence d'oxyde de silicium dans l'équipement utilisé au parc canin du parc King-George, conformément aux normes prescrites par la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail*, relativement au niveau acceptable d'oxyde de silicium auquel les employés à temps plein peuvent être exposés. Le Groupe Solroc effectuera également des tests sur le niveau de poussières afin de déterminer si la quantité détectée dépasse le niveau normal de poussières de ce type d'environnement. Un bon de commande a été délivré pour les tests, d'une valeur de 8 800 \$.

Si le Groupe Solroc détermine que les niveaux d'oxyde de silicium ou de poussières dépassent les seuils acceptables, la Ville fermera temporairement le parc canin jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée et mise en œuvre.

La directrice Gaetano quitte la réunion à 19 h 30.

La réunion est ajournée à 19 h 30, pour faire place à la séance ordinaire du Conseil. La réunion reprend à 21 h 46.

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL

Adoption de l'ordre du jour de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 3 juillet 2018

Il est convenu que l'ordre du jour de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 3 juillet 2018 soit adopté.

Confirmation du procès-verbal de la réunion du comité plénier du conseil tenue le 18 juin 2018

Le procès-verbal de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 18 juin 2018 est adopté, avec des corrections.

POINTS À DISCUTER ET MESURES À PRENDRE (suite)

DIVERS : BELL CANADA — TRAVAUX D'URGENCE

Pour faire suite aux travaux d'urgence effectués par Bell à 3 h, qui se sont avérés beaucoup plus bruyants que ce qui était prévu, la directrice Gaetano rencontrera les représentants de Bell pour discuter de la façon dont ces problèmes pourraient être mieux encadrés à l'avenir.

COMPTE-RENDU — CONGRÈS MONDIAL ICLEI 2018, MONTRÉAL

La conseillère Brzeski présente aux membres du Conseil un compte-rendu du Congrès mondial de 2018 de l'*International Council for Local Environmental Initiatives* (ICLEI) auquel elle a assisté en juin dernier. La conférence internationale, d'une durée de quatre jours, a eu lieu à Montréal cette année.

Cinq grandes voies pour les initiatives environnementales des villes ont été présentées à la conférence. Plus particulièrement, les villes doivent faire en sorte de :

1. Réduire les émissions générées par les transports;
2. Promouvoir les initiatives en agriculture et liées à la nature;
3. Promouvoir le développement circulaire, c'est-à-dire en priorisant la durabilité des concepts, de l'entretien, de la réutilisation, du remanufacturage et du recyclage;
4. Promouvoir le développement résilient, qui constitue un engagement constant envers l'adaptation aux enjeux des environnements urbains dans le contexte des changements climatiques; et
5. Promouvoir le développement équitable, c'est-à-dire inclusif et axé sur la personne.

La norme ISO37120:2018 « Villes et communautés territoriales durables — Indicateurs pour les services urbains et la qualité de vie » de l'Organisation internationale de normalisation a également fait l'objet de discussions à la conférence. Selon l'Organisation internationale de normalisation, la norme ISO37120:2018 « établit des méthodologies pour un ensemble d'indicateurs permettant d'orienter et de mesurer les performances des services urbains et de la qualité de vie », c'est-à-dire permettre aux villes de mesurer leurs performances comparativement à d'autres villes à ces égards. La conseillère Brzeski recommande l'utilisation de cette ressource.

L'enlèvement des ordures a également été abordé à la conférence, particulièrement la tendance actuelle des villes qui imposent aux résidents, pour ce service, des frais variant selon le poids des déchets.

- **Il est convenu** que la conseillère Brzeski rencontrera les représentants des deux associations de marchands pour discuter du projet de la Ville relatif à la gestion des déchets dans le secteur commercial. Elle recommandera que les associations de marchands communiquent leur enthousiasme pour cette initiative, étant donné que le public appréciera leur conscience environnementale.

ABSENCES

Les membres du conseil sont priés de remettre leurs fiches d'absence au greffier.

La réunion est ajournée à 22 h 23.

Philip A. Cutler
Adjoint à la mairesse

M^e Martin St-Jean
Directeur général des services
juridiques et greffier